

Date d'affichage le : 28/10/2026

SOUS-POLE COMPETITIONS JEUNES à 11
Réunion par mail du 22/10/2026

Présents : Mmes Séverine GOSSET, Carole LOISEL. MM Lionel CARPENTIER, Jean-Claude DAGBERT, Maxime DESOMBRE, Freddy PLAYE, William VIMEUX

La commission s'est réunie par mail le jeudi 22 octobre suite aux quelques demandes effectuées par les clubs.

Mails reçus :

U15 à 8 : mail d'un club concernant les déplacements

U16 D2 : mail d'un club concernant la constitution des groupes.

U18 D3 : mail d'un club pour demander un changement de groupe.

U18 D1 : mail de trois clubs et un appel téléphonique concernant la constitution des groupes ou la montée d'équipes en D1.

Chaque mail a reçu une réponse.

Suite à cela, la commission a échangé par mail pour trouver le meilleur compromis entre l'équilibre sportif et les déplacements.

La situation restera inchangée en U15 à 8, U15 à 11 et en U16.

En U18, il a été tenu compte du retour de clubs inscrits en U18 D1 demandant à ce que le premier groupe représente les meilleures équipes du district suite aux brassages. Il a donc été décidé de maintenir les 2 groupes de D1, le premier groupe sera constitué des 8 meilleures équipes (toutes issues du brassage D1) et le second groupe sera constitué des 8 autres équipes (2 équipes issues du brassage D1). Suite à la non-répartition géographique, la commission a repris et analysé les résultats des brassages. L'équipe d'Attin monte en D1, l'équipe du Fort Vert reste en D2. Attin était resté en D2 car le championnat initial de D1 du Boulonnais était constitué de 7 équipes inscrites en brassage D1.

Voici les championnats définitifs en U18 :

U18 D1 A	U18 D1 B	U18 D2 A	U18 D2 B
Berck Plage	Ardres	Coulogne	Alquines
Blaringhem	Attin	Ent. Samer Hesdin Ab	Canche Ternoise
Bleriot Plage	Groupe ment Jeunes	Ent. Touquet Tubersent	Campagne Guines
Calais Beau Marais	Outreau	Equihen Plage	Eperlecques
Desvres	Rinxent	Gr. des Carrières	Fort Vert
Le Portel Stade	Seninghem Nielles Va	GS Terre d'Opale	Licques
Lumbres	Therouanne	Marquise	Recques sur Hem
Pays de la Lys	Verchocq	Saint-Léonard	Tournehem

Le responsable : Maxime DESOMBRE